

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 9 mai 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 9 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[9 mai 1865](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
Lieu de destinationParis

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin fait parvenir à Lecoq de Boisbaudran une dépêche indiquant que le tribunal de Vervins est compétent pour se prononcer sur la liquidation de la communauté de biens et sur la nomination de notaires. Il demande conseil à Lecoq de Boisbaudran ainsi qu'à Jules Favre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (495r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quier le 9 mai 1865
A Monsieur Leog de Boisbourg

Monsieur

voici le contenu de la dépêche
à Messrs Godin votre tribunal comptant
pour tout - former - demain en
la liquidation et nomination de notaires
M. Godin a dit à la personne
que j'ai envoyée prendre la dépêche
qu'il ne fera rien sans m'en
être entendu avec M. Godin
à mon tour je vous en supplie
demander à M. Jules Charles la
conduite que je dois tenir j'agirai
en conséquence et aussitôt que
j'aurai votre lettre me le dire
bien à vous

Godin